

Formation



PROTOCOLE ET ORGANISATION DES CÉRÉMONIES



Jeudi 27 mars 2025 - de 9h00 à 17h00

PROGRAMME

Intervenant

- François VALEMBOS, *Administrateur territorial général*
Ancien sous-préfet et Directeur Général des Services de grandes collectivités

Objectifs

- Connaître les règles du protocole républicain
- Respecter et utiliser les symboles républicains
- Savoir organiser matériellement une cérémonie

Contenu

- Savoir créer l'occasion d'une cérémonie
- Le protocole républicain
Rangs et préséances lors des cérémonies, grades, fonctions et appellations
- Les symboles de la République
Cocarde tricolore, écharpe et insigne de maire, drapeau tricolore et pavoisement, Marseillaise, devise républicaine, Marianne, portrait du Président de la République
- La partie officielle d'une cérémonie
 - > *Commémoration patriotique*
 - > *Fête d'une corporation (Sainte Barbe, Sainte Geneviève, ...)*
 - > *Remise de décoration*
 - > *Pose d'une première pierre, inauguration*
 - > *Accueil du préfet ou du sous-préfet*
 - > *Visite d'un parlementaire*
 - > *Arrivée ou départ d'une personnalité locale*
 - > *Mariage, obsèques, centenaire*
 - > *Assemblée générale d'association*
 - > *Cérémonie annuelle des vœux*
 - > *Installation d'un commerce*
 - > *Ouverture d'un service public*
 - > *Comice agricole...*

Limitée à 15 personnes

Lieu de formation

Salle Jules Méline
Conseil Départemental des Vosges
8 rue de la préfecture

Inscription

Inscription préalable **OBLIGATOIRE**

**Formation éligible au
financement par le DIFE***



Frais d'inscription

200 € frais déjeuner compris

Conditions d'annulation

- **Toute inscription annulée une semaine (5 jours ouvrés) avant la formation**, sera facturée à hauteur de 50 % du montant de la participation demandée.
- **Toute inscription annulée 48 heures ouvrées avant le stage**, est due dans son intégralité.

L'AMV 88 se réserve le droit d'annuler la séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et également de limiter le nombre d'élus par collectivité si le nombre est trop important.

*DIFE :

Droit Individuel à la Formation des Elus

Contenu (suite)

- L'aspect matériel d'une cérémonie
 - > *Autorisations à obtenir*
 - > *Liste d'invités*
 - > *Forme des invitations et recueil des réponses*
 - > *Relations presse*
 - > *Organisation du lieu*
 - > *Photographies ...*
- Le côté convivial de la cérémonie
 - > *Réception et vin d'honneur*
 - > *Service*
 - > *Accompagnement des personnalités présentes*
 - > *Départ des invités*
- Les prises de parole
- Les suites d'une cérémonie
 - > *Félicitations et remerciements*
 - > *Retour d'expérience*

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Exercices pratiques
- Documents pédagogiques remis aux participants